



News

www.unac.asso.fr/easyjet

pneasyjet@unac.asso.fr

jeudi 12 avril 2012

ACCORD FLEXI ROSTER ET MINI BASES

Il s'agissait d'un accord important pour la compagnie comme pour les PNC.

A l'UNAC notre objectif était de permettre l'ouverture des deux mini bases à Toulouse et Nice tout en respectant un régime de travail légal et favorable aux PNC.

Cet accord est le fruit de nombreuses réunions de travail. A l'UNAC nous avons quatre objectifs :

- Favoriser et développer l'emploi du personnel sous contrat français. Sans cet accord Easyjet aurait opéré les vols avec du personnel détaché provisoirement d'autres bases (Angleterre, Espagne Italie). En signant cet accord nous augmentons les effectifs PNC en France.
- Augmenter les possibilités de transfert. Aujourd'hui 5 bases, demain peut être plus...
- Permettre de nouvelles promotions : remplacer les chefs de cabine qui seront transférés sur les bases de Toulouse et Nice.
- Garantir, en cas de fermeture de ces bases, le retour des PNC dans leur base d'origine.

Nous avons également obtenu l'amélioration du Flexi roster, comparé à celui qui est appliqué ailleurs en Europe.

- Augmentation du nombre minimum de jours OFF garantis par mois (10 jours au lieu de 8).
- Augmentation du nombre de PDO (prefers days OFF) – 17 jours au lieu de 14.

SIGNATURE DE L'ACCORD DE NAO SUR LES SALAIRES

Ces négociations se sont achevées par un accord entre la direction et tous les syndicats PNC. Cet accord est relativement modeste en terme d'augmentation des salaires et nous avons favorisé l'augmentation la partie fixe aux dépens des secteurs. A cela une raison bien particulière : réduire la part variable du salaire qui est beaucoup trop importante.

Il faut savoir que les cabin crew ne sont pas maître de leur activité. Celle-ci dépend en grande partie, du bon vouloir de l'entreprise, des résultats de celle-ci et de la saisonnalité de notre activité. C'est bien beau de gagner beaucoup d'argent pendant les mois d'été et de devoir se saigner durant les longs mois de faible activité.

Notre plus grosse satisfaction sera la mise en place d'une mutuelle de santé dans l'entreprise. A l'UNAC cela fait maintenant quatre ans que nous nous battons pour ça et avec l'ancienneté, c'était un de nos objectifs prioritaires.

C'est le rôle d'un syndicat de défendre la protection sociale qui donne la priorité aux valeurs d'entraide et de solidarité. Le droit à la santé est un droit imprescriptible de l'individu et la mutualisation des frais de santé est un gage de cohésion sociale dans l'entreprise.

C'est un premier pas que nous effectuons, le prochain sera de négocier un système de prévoyance. Nous resterons leader dans l'amélioration de la couverture santé.

PARTICIPATION 1% PATRONAL, CIF ET DIF

PETIT RAPPEL HISTORIQUE : en juillet 2010 l'UNAC décide de faire voter une motion au comité d'Entreprise pour déclencher une action en justice contre Easyjet.

La compagnie refuse obstinément de faire bénéficier à ses salariés, de ces droits aussi importants. Sa défense est simple, voire simpliste. «Nous ne sommes pas une entreprise en France et rien ne nous oblige à vous donner une participation aux bénéfices de l'entreprise», sous-entendu, on gagne beaucoup d'argent mais on ne veut pas partager avec les salariés . De plus, « rien ne nous oblige à financer votre formation professionnelle, et nous ne cotiserons pas pour que vous puissiez bénéficier des prêts à taux zéro .

L'UNAC a toujours contesté ce point de vue et grâce au vote du CE notre motion a été validée. Il y aura donc procès, la justice suivra son cours normal, la première audience devra avoir lieu d'ici quelques semaines. Enfin nous serons fixés définitivement sur notre situation. L'UNAC veillera toujours à l'application stricte des règles du code du travail.

Demande d'adhésion UNAC EZY

ADHÉSION UNAC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Mail :

Base: